



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DÉCLARATION FISCALE À SOUSCRIRE
PAR LES EMPLOYEURS
ne relevant pas du périmètre DSN/DADSU**

Rémunérations versées en 2020



10143*25
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2460-T-SD

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique. Pour effectuer ce dépôt vous devez vous rendre dans l'espace Partenaire/Tiers-déclarants/Services en ligne du site impots.gouv.fr	Identification de l'Établissement Déclarant										Nom ou raison sociale									
	Prénom et complément de nom																			
	Complément d'adresse																			
	N°					BT/Q					Type et nom de la voie									
	Code postal					Commune, CEDEX														
	Date de clôture de l'exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'IS)					Code Commune					N° SIRET					Code APE				

Établissement déposant la déclaration de résultats															Réservé à l'administration					
Nom ou raison sociale															Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) :					
N°			BTQ			Voie														
Code postal			Commune																	
Numéro SIRET																				

Personne à contacter dans l'entreprise :					NOM :					Prénom :				
Tél.					Courriel					@				

ASSUJETTISSEMENT AUX TAXES : taxe sur les salaires (TS), taxe d'apprentissage (TA), contribution à la formation professionnelle (CFP), participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC Agricole) et contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée (CFCPFCDD).

Cochez les cases « oui » si vous êtes assujetti ou « non » si vous n'êtes pas assujetti

TS	OUI		NON		TA	OUI		NON		CFCPFCDD					
CFP	OUI		NON		PEEC et PEEC Agricole	OUI		NON		OUI		NON			
MONTANT BASE IMPOSABLE TAXE SUR LES SALAIRES										MONTANT DE LA TAXE DUE					
21A		21B		21C											
Montant base imposable TA					Montant base imposable CFP										
Montant base imposable CFCPFCDD					Montant base imposable PEEC et PEEC Agricole										
Effectif au dernier jour de l'année															
Totaux des rémunérations cumulés pour l'ensemble des salariés. Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le verso du présent feuillet ainsi que celles portées sur les intercalaires. Pour le remplissage des rubriques ci-contre reportez vous à la notice 2460 NOT				18A					19A					20C	
				18B					19B					20D	
				18C					19C						

À....., le.....

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).

1 – DÉCLARATION DES SALAIRES

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)				Dépt de naissance		Lieu de naissance		
3 – Nom de famille			4 Prénom			5 Nom d'usage		
6 – Adresse au 1 ^{er} janvier 2021 ou dernière adresse connue								
Complément d'adresse (bât, étage)								
N°	B/T/Q	Voie						
Code postal		Commune			Bureau distributeur			
7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)						8 – Chèques emploi service et PAJE		
9 Année entière	11 Départ définitif (D ou blanc)	12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1 ^{ère} période d'emploi (JJ/MM) du [] [] au [] []			13 – 2 ^{ème} période d'emploi (JJ/MM) du [] [] au [] []	
14 – Code Insee des emplois	15 C I P D Z	16 – Nature de l'emploi et qualification			17 – Nature des indemnités (E ou I)			
IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)		19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature		20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite		21A – Taxe sur les salaires		
18A – Base brute fiscale		19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités		20B – Nombre total d'heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2019 et 2020 et payées en 2020		21B – Base imposable 1 ^{er} taux majoré		
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19C – Participation au financement des services à la personne		20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances		21C – Base imposable 2 ^e taux majoré		
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19D – Sommes exonérées dédiées à l'épargne retraite		20D – Retenue à la source		21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements		
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation		19E – Montant total brut des heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2019/20, payées en 2020						
A		V1		N		A		
B		V2		M		B		
C		C				C		
D		D		E		D		
						E		

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)				Dépt de naissance		Lieu de naissance		
3 – Nom de famille			4 Prénom			5 Nom d'usage		
6 – Adresse au 1 ^{er} janvier 2021 ou dernière adresse connue								
Complément d'adresse (bât, étage)								
N°	B/T/Q	Voie						
Code postal		Commune			Bureau distributeur			
7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)						8 – Chèques emploi service et PAJE		
9 Année entière	11 Départ définitif (D ou blanc)	12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1 ^{ère} période d'emploi (JJ/MM) du [] [] au [] []			13 – 2 ^{ème} période d'emploi (JJ/MM) du [] [] au [] []	
14 – Code Insee des emplois	15 C I P D Z	16 – Nature de l'emploi et qualification			17 – Nature des indemnités (E ou I)			
IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)		19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature		20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite		21A – Taxe sur les salaires		
18A – Base brute fiscale		19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités		20B – Nombre total d'heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2019 et 2020 et payées en 2020		21B – Base imposable 1 ^{er} taux majoré		
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19C – Participation au financement des services à la personne		20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances		21C – Base imposable 2 ^e taux majoré		
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19D – Sommes exonérées dédiées à l'épargne retraite		20D – Retenue à la source		21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements		
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation		19E – Montant total brut des heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2019/20, payées en 2020						
A		V1		N		A		
B		V2		M		B		
C		C				C		
D		D		E		D		
						E		